

République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2026.10 Du 17 juin 2026</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-six, le 17 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 11 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Richard LEJEUNE, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	<b>Objet Signature d'une Convention d'objectifs et de financement (COF) pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) « Local Jeunes ».</b>	
Secrétaire de séance : Mahaba AL QAHWACHI	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice :35 Présents : 29 Pouvoirs : 5 Votants : 34	<b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour : 34 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Vu</b> les articles L227-4 et R227-13 du Code de l'action sociale et des familles,	
Présents <u>Le Maire</u> Richard LEJEUNE	<b>Vu</b> la lettre circulaire de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) n°2014-009 du 26 mars 2014 relative à la prestation de service unique (PSU),	
<u>Les Maires-adjoints</u> Olivier DELAPORTE Sylvie d'ESTÈVE Anne CHAPELET Othman NASROU Florina POPA Mohamed KASMI Valérie LABORDE Emmanuel TAMBRUN Blandine BEAUPAIN	<b>Vu</b> le projet de convention ci-annexé,	
<u>Les Conseillers</u> Benoît VIGNES Bruno BAYLE Laurent BOUMENDIL Danielle RAVILLION Pulchérie KOUAMÉ Isabelle JOUËT-PASTRÉ Séverine PEREZ Philippe LERIN Blaise VIGNON Mathilde JORROT Audrey AUBER Laurent DUFOUR Adrien BONIN Alexis LABORIA Mahaba AL QAHWACHI Jean-François BARATON Michel AUBOUIN Nathalie ZULIANI Stéphane MICHEL	<b>Vu</b> l'avis favorable de la commission Vie Sociale – Jeunesse – Famille du 2 juin 2026,	
Absents excusés : Pierre QUIGNON-FLEURET, Anne-Sophie MARADEIX, Dominique PAGÈS, Antoine HULOT, Pascale ASKENFELD, Sébastien LECLER	<b>Considérant</b> que la caisse d'allocations familiales (CAF) des Yvelines propose à la commune de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de financement (COF) pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028,	
	<b>Considérant</b> que la convention d'objectifs et de financement (COF) concerne la structure municipale Jeunesse suivante : - Local Jeunes	
	<b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b>	
	<b>A l'unanimité,</b>	
	<b>Approuve</b> la convention d'objectifs et de financement 2026-2028 entre la Commune et la CAF des Yvelines ci-annexée.	
	<b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document en lien avec ces financements.	
	<b>Dit</b> que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.	
	 Le Maire,  Richard LEJEUNE	
	Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter : - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, à l'expiration du délai de recours gracieux.	
	Accusé de réception en préfecture 07/06/2026 à 10h06 Date de réception préfecture : 19/06/2026	

Absents ayant donné pouvoir :  
Pierre QUIGNON-FLEURET  
pouvoir à Anne CHAPELET,  
Anne-Sophie MARADEIX  
pouvoir à Valérie LABORDE,  
Dominique PAGÈS pouvoir à  
Nathalie ZULIANI, Antoine  
HULOT pouvoir à Michel  
AUBOUIN, Pascale  
ASKENFELD pouvoir à  
Stéphane MICHEL

Absents :